



TAXE APPRENTISSAGE 2023

BORDEREAU DE VERSEMENT

Solde de 13% affectés aux établissements de formations technologiques et
professionnelles

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'Apprentissage

VERSEMENT A EFFECTUER AVANT LE 15/05/2023

RENSEIGNEMENTS

Nom Entreprise :

SIREN / SIRET :

Contact entreprise

Nom :Prénom :

Tél :Mail :

Montant de votre versement :€

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Le souhaitez-vous :

- ☐ Par courrier
- ☐ Par email

Au profit de l'école (cocher la case)

☐ **Institut pour Déficients Visuels IRSAM Arc-en-Ciel – Marseille 7^{ème}**

Mode de règlement

Soit par virement : IBAN : FR76 3000 3012 4000 0372 8376 557 (mentionner n° Siret + TA2022 en libellé de virement) soit par chèque N°.....

Banque : A l'ordre de IDV IRSAM Arc-en-Ciel

☐ **Institut pour Déficients Auditifs IRSAM IRS de Provence – Marseille 11^{ème}**

Mode de règlement

☐ Virement : IBAN : fr76 1336 9000 0110 0385 0402 674 (mentionner n° Siret + TA2022 en libellé de virement) soit par chèque N°..... Banque :

..... A l'ordre de IDA IRSAM IRS de Provence

☐ **Institut pour Déficients Visuels/Auditifs IRSAM La Ressource – La Réunion**

Mode de règlement

☐ Virement

IBAN : FR76 4191 9094 0101 0294 8229 196 (mentionner n° Siret + TA2022 en libellé de virement) soit par chèque N°..... Banque :

..... A l'ordre de IDA IRSAM La Ressource

☐ **Institut pour Déficients Visuels IRSAM Les Primevères – Lyon**

Mode de règlement

☐ Virement

IBAN : FR76 3000 4006 9000 0276 8824 440 (mentionner n° Siret + TA2022 en libellé de virement) soit par chèque N°..... Banque :

..... A l'ordre de IDV IRSAM Les Primevères